

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES																	
USAGES PERMIS	H : HABITATION																
	H-1 : Unifamiliale	•															
	H-2 : Bifamiliale																
	H-3 : Trifamiliale																
	H-4 : Multifamiliale, catégorie A																
	H-5 : Multifamiliale, catégorie B																
	H-6 : Maison mobile	•															
	C : COMMERCE																
	C-1 : De voisinage																
	C-2 : De quartier																
	C-3 : Service professionnel et spécialisé																
	C-4 : Local																
	C-5 : Régional																
	C-6 : Grande surface																
	C-7 : Divertissement																
	C-8 : D'amusement																
	C-9 : Récréotouristique																
	C-10 : Relié à l'automobile, catégorie A																
	C-11 : Relié à l'automobile, catégorie B																
	C-12 : De faible nuisance																
	C-13 : De forte nuisance																
	I : INDUSTRIE																
	I-1 : Haute technologie																
	I-2 : Légère																
	I-3 : Lourde																
	I-4 : Extractive																
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables																
	P : PUBLIC																
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel																
	P-2 : Service public																
	P-3 : Infrastructure et équipement																
	A : AGRICOLE																
	A-1 : Culture																
	A-2 : Élevage																
	A-3 : Élevage en réclusion																
	A-4 : Service et transformation																
	A-5 : Consolidation résidentielle																
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS																
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS																
	NORMES																
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT															
		Isolée	•	•													
		Jumelée															
		Contiguë															
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT															
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1/1	1/1														
Hauteur en mètres minimale/maximale		3/7	3/7														
Largeur minimale/maximale (m)		5,00/7,50	3,65/8,50														
Profondeur minimale/maximale (m)		14/22	14/22														
Superficie de bâtiment min/max (m ²)		70/165	54/187														
MARGES																	
Avant minimale (m)		9	9														
Latérale minimale (m)		2	2														
Latérales totales minimales (m)		4	4														
Arrière minimale (m)		6	6														
LOTISSEMENT																	
TERRAIN																	
Largeur minimale (m)	18	18															
Profondeur minimale (m)	30	30															
Superficie minimale (m ²)	540	540															
DIVERS																	
PIIA																	
PAE																	
Notes particulières																	
NOTES								Amendements									
								No. Régl.	Date								
																2001-06 ¹	2006-05-23

¹ (article 2.6.4, règlement 2001-06, annexe « H »)